



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2021

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 13
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et un et vendredi premier octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
27/09/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
27/09/2021

Excusés représentés : Mme Marie-Claude ROBERT représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Mélanie BOCCALON représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Daniel CAMP représenté par M. Jean MARTINEZ ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Aline COUTAREL et M. David FRANCO représenté par M. Didier COMBES.

Monsieur Didier COMBES a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-65 : Lancement de la procédure de modification d'assiette du chemin rural dit du Verdier au Fournials

Suite à la délibération n°2021-64 du 1^{er} octobre 2021, Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de modification d'assiette du chemin rural dit du « Verdier aux Fournials » telle que présentée.

Monsieur le Maire rappelle, comme pour les patus du verdier, que la condition requise à cette vente est qu'un accord soit trouvé pour la cession des biens de section.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification d'assiette du chemin rural dit du « Verdier aux Fournials » telle que présentée ;
- de préciser que tous les frais (géomètre, notaire, enquête publique) seront à la charge de Madame Mélanie BOCCALON, Monsieur Guillaume ROUX ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique nécessaire à ce déplacement d'emprise ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 voix CONTRE, 0 ABSTENTION et 18 voix POUR), :

- APPROUVE la modification d'assiette telle que présentée ;
- PRECISE que les frais (géomètre, notaire, enquête publique) seront à la charge de Madame Mélanie BOCCALON et Monsieur Guillaume ROUX ;
- RAPPELLE que le prix de vente de chemin au profit de Madame Mélanie BOCCALON, Monsieur Guillaume ROUX a été fixé à 45,75 € par délibération n° 2021-64 du Conseil Municipal ;
- DIT que le prix de vente d'une partie de la nouvelle emprise du chemin par Monsieur David FABRE au profit de la Commune a été fixé à 3,00 € par délibération n° 2021-64 du Conseil Municipal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique nécessaire à ce déplacement d'emprise ;

- PRECISE que la vente aura lieu à condition qu'un accord soit trouvé pour la cession des biens de section du Verdier.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

